ENQUETE PUBLIQUE

Préalable à la délivrance d'un permis d'exploiter 5 éoliennes sur la commune De MONTLEVICQ

Rapport

Commission d'enquête:
Président : Laurent RIPPEL
Membres titulaires: Hubert JOUOT - Jean-Marc HUBART
Membres suppléants : Lionel LALEVEE - Jacques POURAILLY

SOMMAIRE

1) LIEU du SIEGE de l'ENQUETE

2) LE MAITRE D'OUVRAGE

3) ETUDE DU PROJET

a) Le dossier de présentation
b) Choix d'implantation
c) Les études d'impacts
d) Le milieu humain
e) Le milieu naturel
f) Le paysage
g) Le patrimoine
h) La phase travaux
i) La phase fonctionnement – Les Dangers – Les mesures conservatoires.

4) EVENEMENTS AVANT L'ENQUETE

Réunions – Visite des Lieux – Vérification de l'information du public

5) EN COURS D'ENQUETE déroulement / information / documentation

a) Les Permanences
b) Les registres mis à la disposition du public
d) Les courriers reçus

6) APRES L'ENQUETE

a) Synthèse des remarques ou observations
Avis favorables exprimés
Avis défavorables exprimés
b) Procès-Verbal destiné au porteur de projet
c) Réponse de la commission d'enquête au mémoire du porteur de projet

ENQUETE PUBLIQUE

Préalable à la délivrance d'un permis d'exploiter de 5 éoliennes et un poste de livraison sur la commune de MONTLEVICQ

RAPPORT D'ENQUETE

Portant sur la demande présentée par monsieur le gérant de la société SNC ferme éolienne de MONTLEVICQ, en vue d'exploiter un parc éolien de cinq aérogénérateurs et d'un poste de livraison, situé sur le territoire de la commune de MONTLEVICQ

Dispositions Réglementaires

Autorité ayant prescrit l'enquête :

Monsieur le Préfet de l'Indre par arrêté N° 2015-076- DDCSPP du 09/092015

Autorité ayant désigné la Commission d'enquête:

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges par décision du 05 Juin 2015

Président de la commission d'enquête :

Monsieur RIPPEL, Laurent 39 Route de Châteauroux Scoury 36300 CIRON

Membres titulaires :

Messieurs Jean-Marc HUBART et Hubert JOUOT

Membres Suppléants :

Messieurs Lionel LALEVEE et Jacques POURAILLY

Durée de l'enquête :

32 jours consécutifs du lundi 5 Octobre au vendredi 6 Novembre 2015 inclus

Siège de l'enquête :

Mairie de MONTLEVICQ (Indre)

---

1) - LIEU DU SIEGE DE L'ENQUETE ET COMMUNE D'IMPLANTATION DES EOLIENNES

Le siège de l'enquête publique a été fixé à la mairie de 36400 – MONTLEVICQ, commune dans le périmètre de laquelle est prévue l'implantation du parc de 5 éoliennes.

Cette commune est située dans le Centre-Val de Loire, dans le sud-est du département de l'Indre, dans une région naturelle du Boischaut - sud, à 6 km de la Ville de La Châtre et à 39 km de Châteauroux.

Avec Le Bourg et les hameaux de Fontenay, l'Orme Guérin et Priches, elle couvre 18,79 km² et abrite env. 103 habitants (5,4 hab. /km²), les Lévicomontais.

La rivière « l'Igneraie arrose le territoire communal lequel est desservi par les routes départementales N° 68 - 73 et 73 B.

Elle est située dans une aire géographique et zone de production de lait, de fabrication et d'affinage de fromage appelé « Valencay ».

Son patrimoine culturel comprend une église du 11éme siècle, le Monument aux Morts et le Château de Montlevicq.

2) - LE MAITRE D'OUVRAGE/DEMANDEUR :

La société en Nom Collectif SNC Ferme Eolienne de Montlevicq, domiciliée 2, rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 – TOULOUSE Cedex 5, souhaite développer un parc éolien de 5 aérogénérateurs d'une capacité totale de 11,5 MW, sur la commune de Montlevicq.

Elle a mandaté la Société SOMIVAL d'établir un dossier détaillé pour pouvoir déposer une demande d'autorisation d'exploiter.

Le gérant de la SNC est Monsieur Patrick Bessières et le responsable du projet est Monsieur Thierry Penhard. Le capital de la SNC est de 100 €.

La SNC Ferme éolienne de Montlevicq est une filiale à 99 % de Sarl ABO WIND France qui est filiale à 100 % d'ABO WIND AG (Allemagne), société anonyme de droit allemand qui détient 1% du capital de la SNC. ABOWIND Allemagne forme avec ses filiales « ABO WIND GROUPE ».

La SNC Ferme éolienne de Montlevicq bénéficie de toutes les capacités techniques et financières d'ABOWIND GROUPE, qui emploie 180 professionnels experts dans la création et exploitation de parcs éoliens et dont 30 se trouvent en France dans les bureaux de Toulouse.

La SNC est liée par plusieurs contrats à ABO WIND France : Contrat de développement – Contrat de construction – Contrat d'exploitation (technique et administration)

Le Contrat de maintenance est conclu entre la SNC et Siemens.

Les capacités financières et techniques d'ABO WIND France sont garanties par ABO WIND Allemagne y compris les coûts de démantèlements.

ABO WIND GROUPE a été fondé en 1996 – ABO WIND France a été créé en 2002 et la SNC en 2012.

3) – PRESENTATION DU PROJET :

La SNC Ferme éolienne de MONTLEVICQ a projeté de créer un parc éolien de 5 aérogénérateurs sur le territoire de la commune de 36400 – MONTLEVICQ, située dans la zone 15 du Schéma Régional Eolien (SRE) Champagne Berrichonne – Boischaut méridional et le projet est donc compatible avec le Schéma Régional du Climat et de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de la région Centre.

.

S'agissant de l'installation de machines de plus de 50 m de hauteur, la demande d'autorisation d'exploiter est soumise à une réglementation bien précise et dans l'établissement du dossier il a donc été tenu compte des textes suivants :

-Installations classées pour la protection de l'Environnement (ICPE) article L 511 à L 515 et R 512-1 à R 517-10 du Code de l'Environnement

-Etude d'Impact : article L127 « Protection de la Nature » loi n° 76-629 du 10/07/1976, article 512-8 du Code de l'Environnement

-Installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent – remise en état et garanties financières : arrêté 26/08/2011

-Circulaire 29/08/2011 ICPE

-Loi sur l'Eau 92-3 du 03/01/1992

-Décret n° 2011-984 du 23/08/2011

-ENQUETE PUBLIQUE : Article L123 du Code de l'Environnement – Décret n° 85-453 du 23/04/1985 modifié par Décret n° 93-245 du 25/02/1993

-Ne disposant d'aucun document d'urbanisme la commune de MONTLEVICQ est donc concernée par l'article L 111-1-2 du Code de l'Urbanisme (installations nécessaires à des équipements collectifs pouvant être implantées en dehors des parties urbanisées).

a) Le dossier de présentation :

La SNC Ferme éolienne de Montlevicq a mandaté plusieurs sociétés pour établir un dossier de présentation complet :

< Etude d'impacts et étude de dangers : Sté SOMEVAL de Clermont-Ferrand (63)
< Flore, Faune, Habitat : Envol Environnement, Limelle (59)
< Acoustique : Gamba Acoustique, Garges-Les Gonesses (95)
< Paysage : Agence Viola Thomassen, Paysagiste, Paris (75)

Le dossier mis à la disposition du public pour consultation pendant la durée de l'enquête, comprend :

- 9 dossiers représentant 884 pages au total ;
- l'Avis de l'Autorité Environnementale de 6 pages et 1 Annexe ;
- la Réponse du promoteur ABO WIND datée Septembre 2015 ;

Ces documents sont numérotés de 1 à 10 bis, s'y ajoutent 3 plans P1, P2, P3, et 1 CD-Rom.

Dans ce dossier de présentation l'implantation de 5 aérogénérateurs est finalement prévue. Ils sont de type SIEMENS SWT – 2.3 – 113 d'une puissance unitaire de 2,3 MW et produiront au total 11,5 MW. La production annuelle peut atteindre 26.000 MW et pourrait alimenter en électricité 10.000 foyers (hors chauffage et eau chaude). Le moyeu de chaque éolienne est à une hauteur de 92,5 m et avec la longueur de la pale à la verticale (l de la pale = 55 m) la hauteur totale d'une éolienne se situe à 149 m. Le diamètre du mat est de 3 mètres. Les fondations nécessitent l'utilisation d'environ. 40 t d'acier et de 35 m3 de béton, couvrant une surface d'environ 15 à 20 m de diamètre. La plateforme couvrira environ. 15 à 20 ares du sol.

Un vent de 3 mètres/seconde minimum est nécessaire pour pouvoir produire de l'électricité. A 13 mètres/seconde de vitesse de vent la production nominale sera atteinte mais l'arrêt à la vitesse de vent de 25 mètres/seconde est impératif. Un poste de livraison recevra la production d'électricité des 5 machines par un câble enterré d'où elle sera acheminée vers le poste source de l'EDF.

L'installation de la ferme éolienne apportera un avantage financier non négligeable à la commune de Montlevicq, à la CDC de La Châtre-Ste Sévère et au département tout en ne provoquant pas, selon l'étude, d'impacts significatifs à l'environnement.

En effet, la taxe foncière, la taxe « contribution économique territoriale (CET) – Cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur la valeur locative du foncier – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) sont partagés entre les différentes instances.

Les propriétaires des parcelles d'implantation, en obtenant des loyers et des indemnités, y trouvent également un intérêt financier et en mettant à disposition leurs terrains, apportent une contribution à l'objectif de création de sources d'énergies renouvelables et non polluantes.

Quatre versions de nombre de machines et de sites d'implantation ont été étudiées. Finalement, la version de 5 éoliennes, dont la première (E 1) se trouve le plus éloignée du Château de Montlevicq (1,34 km), qui héberge une colonie de chiroptères, a été adoptée. Toutes les éoliennes se trouvent éloignées des zones d'activités ornithologiques maximales, se situent à au moins 700 m des habitations et par leur positionnement présentent le meilleur compromis au point de vue acoustique. Un chemin agricole et une haie à activité chiroptèrologique seront préservés lors de l'acheminement de l'éolienne E 1. La variante choisie permet aussi un meilleur respect des contraintes paysagères. Bien que l'éolienne E5 ne soit éloignée que de 70 m d'une haie et seulement de 200 m du bois « Igneraie », son implantation représente moins de risques pour les chiroptères que d'autres emplacements étudiés.

b) Le choix du site d'implantation :

En 2009 le Conseil Municipal de Montlevicq a émis un avis favorable au projet. Les investigations menées par le promoteur ont fait ressortir les avantages du site choisi.

En 2011 la Communauté de Communes de La Châtre-Ste. Sévère, à laquelle appartient la commune de Montlevicq, a considéré suite à une étude effectuée par le bureau d'études ADEV Environnent, que le territoire de la commune de Montlevicq se prêtait parfaitement à l'implantation d'un parc éolien. (C.R de délibération du 16 Décembre 2011 joint annexe 1)

Les emplacements des machines sont situés à une altitude moyenne de 250 m et sont bien exposés aux vents dominants dont la force moyenne est supérieure à 5,3 mètres/seconde à une hauteur de 79 m. Aucun cours d'eau ne traverse les aires d'implantation, exemptes de risques naturels et qui ne sont concernées par aucune zone réglementée (Natura 2000) ni zone humide.

L'environnement est constitué de champs cultivés, de quelques haies séparant des parcelles et de petits boisements. L'accès aux emplacements de montage des machines ne semble pas présenter de difficultés.

Les études d'impacts :

Ont été conduites dans un périmètre immédiat de 500 m autour des machines, dans un périmètre rapproché de 5 km et dans un périmètre éloigné de 15 km. Ces études ont eu pour objectifs l'ampleur des impacts temporaires en phase de travaux et ceux permanents en phase de fonctionnement.

Milieu humain :

Les impacts sur le milieu humain sont présentés comme faibles. En effet les éoliennes sont éloignées des habitations de plus de 700 m : E1 à 762 m, E2 à 890 m, E3 à 1055 m, E4 à 892 m et E5 à 783 m. Le niveau de bruit se situera largement en dessous des limites autorisées. Les infrasons, basses et hautes fréquences, sont d'un niveau extrêmement faible, les effets stroboscopiques sont peu sensibles vu l'éloignement des machines des habitations.

Des mesures appropriées seront prises lors de l'apparition de perturbations dans la réception télévisuelle.

Milieu naturel :

L'aire d'implantation des éoliennes est caractérisée par la prédominance de cultures. Des chemins enherbés et des haies séparent quelques parcelles et deux boisements sont présents dans le périmètre d'étude, dans lequel ne se trouve aucune zone humide ou zone naturelle protégée (par ex. Natura 2000). 96 espèces végétales ont été identifiées dont seulement trois doivent être protégées en particulier en phase de travaux. L'impact sur la flore sera donc faible.

L'impact sur l'avifaune varie fortement selon la saison et les espèces. En période de migration, de pré- et de postnuptiale et de stationnement des espèces, les enjeux peuvent passer de faible ou modéré à fort. En phase de fonctionnement donc, des vérifications de mortalité sont à effectuer afin de pouvoir piloter les éoliennes de manière appropriée et ainsi de prévoir des bridages ou arrêts temporaires.

L'impact sur les chiroptères apparait modéré du fait de l'éloignement des machines des lignes boisées et des gîtes du village de Montlevicq.

Les mammifères terrestres, amphibiens et reptiles ne sont que très faiblement impactés lors des travaux de mise en place des machines.

Le paysage :

Le site d'implantation des aérogénérateurs, sans grands reliefs, s'étire d'Est en Ouest.

Il est en retrait mais en direction de la ligne de force du paysage « Plaine de Vic – Côte de Corlay », et ne sera que peu affecté par la présence des éoliennes.

Il est principalement constitué de champs, de peu de bosquets, de haies ou de petites lignes boisées qui contribuent à les masquer par endroits.

La perception des éoliennes reste modérée depuis les habitations les plus proches et seulement l'entrée Ouest du bourg, le GRP et la sortie Est du bourg, nécessiteront une mise en place de plantations pour réduire l'impact visuel.

Les chemins existants sont suffisamment larges et seront renforcés avec des matériaux naturels ou remis dans leur état initial s'ils doivent subir des aménagements.

A partir du lieu proposé d'implantation, il n'y a pas d'effets de co-visibilité avec d'autres parcs éoliens.

Patrimoine :

Aucun monument classé ne se trouve dans le périmètre rapproché. Les aérogénérateurs ne sont pas ou peu visibles des sites de monuments localisés dans les périmètres de 5 km à 15 km. Le seul monument historique présent à Montlevicq est l'église Saint Pierre (11ème. Siècle) dont la visibilité sera atténuée par des plantations.

Une contribution financière sera apportée à la commune par le promoteur du projet pour la réfection de la voute intérieure de l'église.

Deux sites archéologiques se situent à proximité de l'aire d'implantation des machines et lors des travaux leur surveillance et sauvegarde doivent être assurées.

Le tourisme occupe une place importante dans les alentours du village du fait de la présence de chemins de randonnées en relation avec les circuits du Pays de George Sand, dont les accès doivent être préservés.

La phase des travaux :

La mise en place dure env. 6 mois et entraine des impacts à l'environnement et impose donc la prise de mesures de sauvegarde : protection de la flore par des balisages, protection de l'avifaune en période de nidification (avril à fin juillet) en préservant des haies et des bois, replantage des arbres détruits, aménagement ou réaménagement des chemins agricoles, établissement d'un plan de circulation, prise de dispositions adéquates pour la non pollution des sols, l'hygiène et sécurité du personnel en activité.

A la fin du chantier la topographie initiale autour des éoliennes doit être rétablie.

La phase de fonctionnement - Les Dangers – Les mesures conservatoires

Exigera la prise de mesures appropriées pour éviter ou limiter des inconvénients pour les milieux humain, naturel, paysager, patrimonial et acoustique.

Dans la phase de construction la prise de mesures appropriées est prévue afin d'éviter des pollutions de l'environnement, des accidents du travail ou de la circulation. Dans la phase de fonctionnement des accidents pourraient se produire en raison du gel ou de tempêtes. Des chutes de morceaux de pales ou même de machines ne peuvent être exclues bien que peu d'exemples ne sont cités.

L'absence de surplombs sur des voies communales ou des routes, l'éloignement des machines des habitations, la moindre circulation de piétons ou de véhicules à proximité limiteront les conséquences d'éventuels accidents.

Un pilotage adéquat des machines, un suivi environnemental au niveau de l'avifaune, le bridage ou l'arrêt des machines en cas de nécessité, la plantation d'arbres ou de haies pour réduire la visibilité à des endroits précis, l'enterrement de la ligne à haute tension de 20.000 V, des aides financières à la commune pour effectuer des travaux importants et la constitution de garanties (50.000 € par éolienne) pour le démantèlement des machines en fin de vie complètent tous les engagements pris par le promoteur du projet.

4) - EVENEMENTS AVANT L'ENQUETE :

Bien avant le début de l'enquête des permanences d'information à la mairie de Montlevicq, une visite d'un parc éolien ainsi qu'une séance d'informations organisées par le promoteur ont apporté quelques éléments d'appréciation du projet aux habitants de la commune.

Avant le début de l'enquête publique plusieurs réunions d'informations du public, des propriétaires/exploitants et riverains, des maires des communes concernées par la co-visibilité ont été organisées par le promoteur et la mairie de Montlevicq, ainsi que la visite d'un parc éolien.

Le 15/07/2015 de 10h30 à 11h30 ; Réunion de la commission d'enquête (Mrs L Rippel, JM Hubart, H Jouot, L.Lalevee, J Pourailly,): Madame Aubard DDCSPP remet les documents papier et le CD Rom du projet, accompagné de deux livrets de registres d'enquête.

Les 15 mairies environnantes situées dans le périmètre d'affichage de Montlevicq sont rendues destinataires du CD Rom.

Le jeudi 03/09/2015 de 9h30 à 12h Réunion avec Mr Le Maire de Montlevicq W. Peters : Examen du dossier et reconnaissance des locaux destinés à la réception du public. De 14h à 18h réunion avec le responsable du projet Mr Thierry Penhard et visite des sites d'implantation des éoliennes (présents : JM. Hubart, H.Jouot, L.Rippel)

Dès l'expédition de l'arrêté, fixant le déroulement de l'enquête, aux 16 communes (y compris le siège de l'enquête, la mairie de Montlevicq), dans le périmètre de l'affichage, JM.Hubart, commissaire Enquêteur Titulaire a contacté toutes les mairies pour obtenir confirmation de la réception de l'arrêté, la réception du CDRom et de la date d'affichage de l'arrêté (annexes N° 2 & 2-1)

Le lundi 05/10/2015 de 10h à 12h Réunion à la mairie de Montlevicq de JM. Hubart et L. Rippel pour le contrôle et le paraphage des documents N°1 à 10/10bis, 3 plans N° 1 à 3 et d'un CD-Rom et des deux registres d'enquête.

L'Enquête Publique a été portée à la connaissance du public par affichage de l'arrêté dans 16 communes (y compris Montlevicq) et par publication dans deux journaux locaux.

5) - AU COURS DE L'ENQUETE :

Compte tenu du caractère conflictuel dû aux projets éoliens et en dehors du passage de quelques citoyens un peu survoltés, l'enquête s'est déroulée dans d'assez bonnes conditions bien que passionnée. La mairie a veillé à la bonne présentation du dossier et effectué gracieusement des travaux de photocopie.

a) <u>Les Permanences en Mairie de MONTLEVIC</u>

Le lundi 05/10/2015 de 14h00 à 17h00 tenue par Mrs RIPPEL et .HUBART
Le mardi 13/10/2015 de 14 h 00 à 17 h 00 tenue par M JOUOT
Le Samedi 24/10/2015 de 9 à 13h00 tenue par M HUBART assisté de M RIPPEL de 10h30 à 13H00.
Le jeudi 29/10/2015 de 14h00 à 17h30 tenue par M JOUOT assisté de M RIPPEL de 14h30 à 17H30.
Le vendredi 06/11/2015 de 14h00 à 18h00 tenue par Mrs RIPPEL et .HUBART

b) <u>Les registres d'enquête</u> : (Annexe 3)

Dès le début de l'enquête un premier registre a été mis à disposition du public il comporte 34 observations plus 4 mentions ne faisant état que remise de courrier sans autre remarque.
Un second registre a été ouvert le 6 Novembre, dernier jour de l'enquête. Il comporte 4 observations dont deux remises de plusieurs courriers.
Sur l'ensemble de ces remarques ou observations 30 sont opposés au projet 14 en faveur du projet.

c) <u>Courriers reçus</u> : (Annexe 4)

Tous les courriers ou dossiers reçus lors de l'enquête ont été enregistrés, (annexe n° 4) ils sont au nombre de 93. 11 Associations et 2 collectifs se sont manifestés. Un seul de ces collectifs est en faveur du projet. Tous les autres y sont opposés.
Sur ces 93 courriers dont certains comportent plusieurs signatures et y compris les associations et collectifs on dénombre 127 contre et 31 pour (annexe 4-1).

D'autre part plusieurs pétitions opposées au projet ont circulé notamment sur internet ou 1154 personnes de France et de pays étrangers y figurent, dont George Sand ??? premier ou première de la longue liste qui définit le crédit limité que l'on peut apporter à ce document.
D'autres pétitions papier toujours opposées au projet recueillent 138 signatures
Il nous a été remis par monsieur GEIGER habitant Priches commune de MONTLEVICQ un dossier comportant la pétition électronique, les pétitions papier, un dossier photomontage de 29 feuillets contredisant les photomontages figurant au dossier d'enquête et un document de 31 feuillets, en contradiction avec divers points du dossier d'enquête notamment, la production d'électricité de la ferme éolienne par rapport à la dégradation du paysage, engendrant une régression économique, touristique et domanial au pays de George SAND.
Une clé USB accompagne le dossier remis sur laquelle sont enregistrés tous ces éléments.
La totalité des documents remis au cours de l'enquête, courriers, registres, pétitions, clé USB sont joints au présent rapport.

<u>6 - APRES ENQUETE</u>

a) <u>SYNTHESE DES REMARQUES :</u>

En totalisant toutes les remarques ou observations exprimés tant sur les registres que dans les courriers 157 avis s'expriment en défaveur du projet pour 45 en faveur.
La majorité des remarques ou observations des personnes, associations ou collectifs, s'étant exprimés **sont opposés au projet**.

<u>Les avis favorables exprimés (45)</u> (Arguments)

Ont principalement été argumentés par l'objectif national de diversification des ressources de production d'énergies non polluantes et renouvelables, par la réduction des gaz à effets de serre, par les avantages financiers pour la commune.

L'éloignement supérieur à la norme de 500 mètres des machines des habitations devaient de ce fait ne pas provoquer d'inconvénient pour la santé au niveau du bruit des infrasons et des effets stroboscopiques. Les éoliennes implantées dans un environnement de champs ne devaient produire aucune nuisance pour les paysages ni pour le patrimoine ni pour la flore ou l'avifaune.

Les études effectuées par le porteur de projet ayant été faites sérieusement tant pour les dispositions prises du fonctionnement des machines et mesures compensatoires.

La visibilité est réduite par la végétation et l'aspect des éoliennes est bien plus plaisant que celui des pylônes électriques.

<u>Les avis défavorables exprimés (157)</u> (Arguments)

Le rejet du projet exprimé par une large majorité du public est souligné par une quantité produite de documents explicités et appuyé par des photomontages analysant en détail toutes les données du dossier d'enquête rejetant ou mettant en doute la majeure partie de celles-ci, et en particulier les photomontages, (Voir les documents joints au rapport entre autres de messieurs GEIGER et PITEL).

L'Absence d'études du périmètre Air/intermédiaire et une appréciation réductrice de la Vallée Noire ont fait l'objet d'une contestation de monsieur PITEL.

L'examen des objections du public fait ressortir leur concentration sur les aspects : Paysage – Patrimoine – Visibilité Photomontage – Santé (Bruits Infrasons).

A - <u>Paysage Patrimoine</u> :

Les silhouettes des éoliennes produisent un effet néfaste sur la perception du paysage et le rende bien moins agréable à la vue agissant donc comme repoussoir aux promeneurs et aux éventuels candidats à l'installation à demeure.

De nombreuses églises, châteaux et vieilles fermes classées ou pas seront dévalorisés.

La qualité de vie de tous les habitants sera modifiée et l'impact sur le tourisme se traduira par une chute de fréquentation de la région connue et appréciée par sa vallée noire le circuit George SAND et l'itinéraire de Saint Jacques De Compostelle qui passe à proximité des Aérogénérateurs.

Tout ce qui se rattache au village de NOHANT et aux récits et souvenirs de Georges Sand sera ainsi affecté. « Une baisse de 20%du tourisme équivaudrait à une catastrophe économique semblable à celle de la Société FENWALL » Remarque exprimée dans le registre d'enquête par un des signataires l'aspect environnemental, le patrimoine historique et le tourisme seront les grandes victimes d'un parc éolien.

B - <u>Visibilité Photomontages :</u>

La démonstration de la visibilité par des photomontages et fortement contestée, considérée comme peu crédible, puisque seulement présenté en été et sous des angles non appropriés.

La zone d'implantation se trouve dans et entourée de grands champs, et donc très dégagée et permet une large visibilité des machines qui s'étend jusqu'au château d'Ars prés de La Châtre et englobe d'autres monuments historiques telles que les églises romanes ou d'autres châteaux ;

Monsieur Geiger habitant « Priches » a produit des photomontages en totale opposition avec ceux du dossier d'enquête.

C - Santé – Bruits – Infrasons :

Le peu de nocivité prétendu pour la santé n'est pas établi de façon formelle et quelques études publiées que le public a consulté, font état de l'incidence du bruit persistant et insidieux et des infrasons sur l'état de santé général des personnes résidant à moins de 1000 mètres des éoliennes.

Les effets stroboscopiques et des vibrations aggravent les nuisances pour la santé. Les études contenues dans le dossier traitant des effets sur la santé sont considérés comme n'étant pas bien définies ni convaincantes.

L'éloignement des éoliennes des habitations est considéré comme insuffisant.

D - Autres éléments négatifs avancés :

La faiblesse du vent, le pilotage des éoliennes conduisant au ralentissement ou à l'arrêt en cas de nécessité (Tempête – passage des oiseaux migrateurs tec..) constituent un élément important dans la diminution de la rentabilité.

Les nuisances pour la biodiversité et de l'avifaune sont sous évaluées.

Les frais de démantèlement en fin de vie des machines sont sous-estimés et la capacité financière d'Abowin est peu documentée.

La dévaluation des biens immobiliers situés dans la zone de visibilité des machines est considérée comme importante

L'information seulement par CD Rom dans les 15 mairies du périmètre d'étude à été contesté car ces supports étaient difficilement consultables par manque de disponibilité de matériel de lecture.

Le refus du permis de construire a été mentionné par le public sans que celui-ci figure au dossier alors qu'il est joint dans le dossier remis par monsieur GEIGER.

b) PROCES-VERBAL -POUR INFORMATION DU PORTEUR DE PROJET

Le lundi 09/11/2015 de 09h à 12 h00 Réunion des trois membres de la commission d'enquête *(Mrs RIPPEL -JOUOT et HUBART)* à la mairie de Montlevicq pour préparer le Procès-Verbal, recensant les principales objections au projet à remettre à Mr Penhard, responsable du Projet.

Le vendredi 13/11/2015 de 09h à 12h nouvelle réunion des trois membres de la commission d'enquête à la préfecture de l'Indre pour commenter et remettre le Procès-Verbal à Mr.Penhard. (annexe 5)

Il apporte sa réponse le 27 Novembre 2015 par un mémoire de 50 pages joint au rapport.

c) REPONSE DE LA COMMISSION D'ENQUETE AU MEMOIRE :

Voici la position, après analyse, de la Commission d'Enquête par rapport au Mémoire d'ABO WIND, présenté par Mr Thierry Penhard, responsable du projet, adressé par Courriel aux membres de la Commission d'enquête le 27/11/2015 et au président de la commission en version papier, en réponse au PV du 13/11/2015, remis le même jour à Mr Penhard, relatant les principales objections du public au projet.

Le mémoire comporte 50 pages dont 31 de textes et 19 d'annexes de textes officiels.

Ce document comporte des informations générales (coût du MW et prix d'achat d'ERDF) et des analyses des objections du public et fournit des réponses, qui pour la plupart viennent en confirmation des données contenues dans le dossier d'enquête.

Il cite des exemples minimisant les nuisances prétendues des opposants concernant en particulier le bruit et les infrasons, fait état d'exemples d'acceptation de parcs éoliens et d'études sur les faibles effets sur la santé, faites en 2006 et 2008 et se réfère sur le sérieux des études figurant dans le dossier.

Le promoteur exprime des réserves et contestations sur les photomontages des opposants, mais la visibilité des éoliennes demeure importante du fait de la configuration du terrain plat d'implantation et de la présence de balisages blancs le jour et rouges la nuit, accentuant la visibilité depuis les habitations dont la distance d'éloignement des éoliennes dans le projet reste dans la légalité.

Le promoteur ne voit pas de nuisances pour le tourisme, le paysage et le patrimoine du fait du passage, près des éoliennes du Circuit George Sand et du chemin de randonnée.

Il confirme la justesse des photomontages figurant au dossier sur la faible ou inexistante visibilité des machines à des kilomètres à la ronde.

Les enjeux pour la faune et la flore sont considérés comme faibles en raison des précautions et mesures qui pourront être prises dans la régulation par bridage ou arrêt de la marche des éoliennes.

Toutes les mesures ont été prises sérieusement lors de la présence du mât de mesures, en particulier en ce qui concerne une présence de vent suffisante pour garantir une bonne rentabilité.

Les précautions financières prises permettent au promoteur d'assurer toutes ses obligations. Il n'a constaté que peu ou pas de cas de dévaluation de l'immobilier à proximité des parcs éoliens.

Les réponses aux principales et nombreuses objections du public s'appuient essentiellement sur les données documentées dans le dossier d'enquête et, bien que rectifiant quelques photomontages sur la visibilité des éoliennes produit par les objecteurs, n'apportent pas de nouveaux éléments probants et susceptibles à modifier radicalement ou à annuler les nombreux éléments de rejet du projet.

Le Procès-Verbal de la commission d'enquête et le mémoire de réponse du promoteur sont annexés au rapport.

Fait à SCOURY le 10 Décembre 2015

La commission d'enquête

Laurent RIPPEL	Jean Marc HUBART	Hubert JOUOT